



PRÉFET DE SEINE-ET-MARNE

Direction départementale
des Territoires
Service de l'agriculture et du
développement rural
Secrétariat de la CDPENAF

Affaire suivie par : Guillaume FENAT
téléphone : 01 60 56 73 00
télécopie : 01 60 56 71 01
ddt-cdpenaf@seine-et-marne.gouv.fr

Vaux-le-Pénil, le 4 mai 2018

Monsieur le Maire,

Le POS de votre commune est devenu caduque le 27 mars 2017, la commune est donc depuis cette date soumise au règlement national d'urbanisme (RNU).

Le projet étant prévu en dehors des parties urbanisées de la commune, la délibération motivée du conseil municipal autorisant le projet de construction d'une salle polyvalente et salle annexe provisoire pour une durée de trois ans, est soumise à l'avis conforme de la Commission Départementale de la Préservation des Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers (CDPENAF) conformément aux articles L111-4-4° et L111-5 du code de l'urbanisme.

Suite à votre saisine reçue le 11 avril 2018, la commission a examiné la délibération n°05/2018 lors de la séance du 3 mai 2018.

La commission a noté que vous étiez actuellement en cours de réalisation d'un PLU.

La commission départementale de la préservation des espaces agricoles, naturels et forestiers (CDPENAF) de Seine-et-Marne **émet un avis FAVORABLE** sur la délibération motivée n°05/2018 de votre conseil municipal, à la majorité de ses membres.

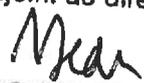
Conformément à l'article L.111-5 du code de l'urbanisme, **le présent avis est conforme.**

La commission vous indique par ailleurs qu'elle portera une attention particulière à votre PLU lorsqu'il sera soumis à son avis.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'assurance de ma considération distinguée.

Monsieur Dominique CAUCHIE
Mairie
1 rue de Meaux
77220 LIVERDY-EN-BRIE

Pour le directeur départemental
L'adjoint au directeur


Laurent BEDU